

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2024/147

FINANCES LOCALES (7.5)

**Convention avec la Maïf dans le cadre
de l'Appel à projets « Fonds Maïf pour
le vivant – Natura 2050 »**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le 10 décembre deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 27 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absents : 2

A compter de la question n°2024/148

Présents : 28 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absents : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL,
M. DUHOO, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE (arrivé à
19h43, prend part au vote à compter de la question n°2024/148), Mme
SCHERRIER, M. DENTENER,
Adjoints,

Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA, Mme FERLIN, M. FIOEN,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme ANDRE, Mme BOUQUET, M. LECLERCQ, Mme NUNS, Mme PATOUX,
Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, Mme BELVAL, M. COTTE, M.
DECOOPMAN, Mme DEPELCHIN, M. TIBERGHEN, M. PERLEIN, Mme
REYNAERT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BRISBART	qui a donné pouvoir à Mme SCHERRIER
M. DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. MEIRLAND	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme BELVAL
Mme DAUCHEZ	qui a donné pouvoir à Mme REYNAERT

ABSENT :

M. DEBAECKER,

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Rémy SOOTS

La Ville d'Hazebrouck a déposé une demande de subvention à la MAÏF dans le cadre de l'Appel à Projets « Fonds Maïf pour le vivant – Nature 2050 » suite à la délibération n° 2023/179 du Conseil Municipal du 20 décembre 2023.

Pour rappel, le « Fonds Maïf pour le vivant – Nature 2050 » a pour objet de financer des actions d'intérêt général favorisant la protection de l'environnement et la restauration de la biodiversité en faveur de l'adaptation des territoires face au changement climatique.

Une demande de subvention a donc été déposée et accordée dans le cadre du projet de la renaturation des Silos pour un montant de 100 000 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122.22 et 2122.3 ;

Considérant le projet de renaturation du site du Silo la Flandre et de ses parcelles, porté par la Ville d'Hazebrouck,

Considérant la volonté de la commune de favoriser la nature en ville et œuvrer contre le réchauffement climatique et en faveur de la biodiversité,

Considérant l'obligation pour la collectivité de signer une convention de partenariat avec le fond de dotation Fonds Nature 2050 porté la Maïf pour l'attribution de la subvention,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

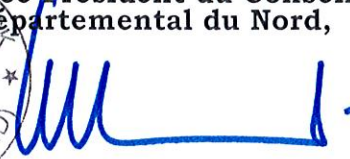
- D'approuver les termes de la convention entre la Ville d'Hazebrouck et le fond de dotation Fonds Nature 2050 porté par la Maïf,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

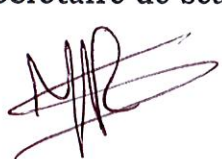
**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL



Le Secrétaire de séance,



Jean-Rémy SOOTS

